

2002

KEYTRADE BANK RAPPORT ANNUEL



KEYTRADE

BANK



LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Il y a moins de cinq ans, nous vous adressions un courrier pour vous relater le premier exercice de notre société; à peine quelque mois plus tard, nous vous faisons part de notre entrée en bourse et aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter la première banque en ligne belge, Keytrade Bank.

La fusion de VMS-Keytrade et RealBank a permis de rassembler sur une même plateforme, l'ensemble des fonctionnalités bancaires et l'éventail des produits et services boursiers qui ont fait la force et la réputation de nos deux entités. Par-là, nous avons créé une banque en ligne au profil unique en Belgique en proposant l'offre la plus complète de produits et services financiers accessibles via internet.

Aujourd'hui chez Keytrade Bank, c'est plus de 40.000 clients qui ont choisi de réaliser et de gérer eux-même leurs opérations bancaires et transactions boursières. Leur compte en ligne leur est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ils bénéficient d'une structure tarifaire des plus attractives du marché, et notre service clientèle est joignable chaque jour ouvrable jusqu'à 22h00.

L'année 2002 aura toutefois été marquée par une situation socio-économique mondiale incertaine, suivie en cela par une activité réduite sur les marchés et qui a naturellement entraîné une baisse de la rentabilité de notre société. Néanmoins, cette situation nous a conduit à accroître considérablement notre efficacité organisationnelle, ce qui nous a permis également de réussir notre fusion sur le plan opérationnel dans un délai très court.

Le résultat de l'année 2002 présente un solde négatif, fortement influencé par les charges liées à la fusion. Nous avons prudemment décidé de les prendre en charge sur cet exercice afin de ne pas pénaliser les exercices futurs. La société vous est dès lors présentée avec une situation bilantaire saine et solide.

Nous envisageons l'avenir avec confiance et avec la certitude de disposer d'une organisation des plus efficaces. La qualité de nos produits, la performance de nos services et une équipe enthousiaste et déterminée sont nos meilleurs atouts. Ensemble, nous continuerons à mettre tout en œuvre afin de bâtir la principale institution financière online en Belgique.

Pour le Conseil d'Administration de Keytrade Bank,

Jean-Guillaume Zurstrassen
Président du Comité de Direction

Grégoire de Streeel
Administrateur Délégué

Thierry Ternier
Administrateur Délégué

José Zurstrassen
Administrateur Délégué

Jean-Marie Laurent Josi
Président du Conseil d'Administration



KEYTRADE BANK, LA PLATEFORME BANCAIRE ET BOURSIÈRE EN LIGNE

Le concept unique introduit par Keytrade Bank

Keytrade Bank est la nouvelle banque issue de la fusion en avril 2002 de RealBank et VMS-Keytrade. L'idée qui a prévalu lors de ce regroupement était la volonté de proposer rapidement au public une offre complète de services à la fois bancaires et boursiers via Internet. En somme, établir les bases de la première plateforme d'investissements en ligne belge.

Dès l'accord de la Commission Bancaire et Financière quant à la réalisation de cette fusion, survint alors le premier challenge, celui de regrouper sur une même plateforme électronique l'ensemble des fonctionnalités propres aux deux entités.

Un défi à la fois technique et commercial puisqu'il fallait sur un même site assurer, sans discontinuer, la poursuite des activités boursières de VMS-Keytrade et la poursuite des activités bancaires de RealBank, tout en permettant aux clients de l'une et de l'autre entité de pratiquer les deux types d'opérations.

Ce défi fut relevé avec succès puisque en 2002 encore, la clientèle de Keytrade Bank consultait sur un même écran et de manière immédiate l'ensemble de ses avoirs; tant ses liquidités que ses titres.

Aujourd'hui, être client de Keytrade Bank, signifie d'emblée bénéficier de: **3 comptes en ligne gratuits, accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.**

- un compte à vue
- un compte d'épargne
- un compte-titres

Le concept de base est de proposer une plateforme unique intégrant des outils permettant à chacun de gérer au mieux et de manière autonome ses avoirs.

Tout cela, en appliquant les principes de temps réel, de gratuité des services bancaires et de prix fixe par transaction boursière.

L'accompagnement et le service à la clientèle sont omniprésents chez Keytrade Bank. Sur le site, cela se décline au travers d'explications traitant tant du fonctionnement des marchés boursiers que de l'utilisation de la plateforme ainsi que par la mise à disposition d'outils d'analyse et d'aide à la décision.

Ce soutien s'exprime également par une écoute attentive des clients et d'un service personnalisé. Pour toute question, le Helpdesk est accessible par e-mail ou par téléphone chaque jour ouvrable de 9h00 à 22h00. Le Service Client propose quant à lui, des formations gratuites pour accroître les connaissances des produits bancaires et la maîtrise des marchés boursiers. Ce service d'aide à la clientèle propose en outre des démonstrations de comment utiliser au mieux la plateforme transactionnelle **www.keytradebank.com**.

Profil de Keytrade Bank



PROFIL DE KEYTRADE BANK

1. HISTORIQUE

La société a été créée en août 1998 par José Zurstrassen, Grégoire de Streeel et Jean Zurstrassen en association avec la société de bourse Van Moer Santerre & Cie (est.1895) sous le nom de VMS-Keytrade. L'idée des 3 fondateurs était d'adapter le modèle des "discount brokers" américains aux spécificités des marchés européens et d'offrir à une clientèle de particuliers un accès direct, rapide, transparent et peu coûteux aux principales places boursières dans le monde.

Le concept développé et maintenu depuis le début s'est appuyé sur les avantages compétitifs suivants:

- prix fixe et " discount " par transaction
- transparence au niveau de la qualité d'exécution
- accès direct et sans intermédiaire sur les marchés
- plateforme multi-produits, multi-devises et multi-marchés
- information financière et outils d'aide
- sécurisation des opérations
- suivi et soutien du client final

Aidé au départ par des marchés boursiers particulièrement favorables, le concept introduit par VMS-Keytrade a été directement adopté par un grand nombre d'investisseurs. Le succès a été instantané et a rapidement fait de la jeune entreprise le premier site d'investissement en Belgique.

Face à cette croissance fulgurante, il est apparu nécessaire aux trois fondateurs de doter la société d'une structure et de moyens lui permettant d'assurer sa pérennité. Une première démarche a été entreprise auprès de la Commission Bancaire et financière pour obtenir un statut d'entreprise d'investissement. Celui-ci a été obtenu en novembre 1999.

La seconde démarche a été effectuée au travers d'une introduction en bourse en décembre 1999 – segment Euro/NM de Bruxelles.

La première cotation a eu lieu le 11 décembre 1999. 21% des actions de la société furent cédés au grand public, soit 540.000 actions à un prix de € 12,5 par action. L'année 1999 s'est clôturée avec 4445 clients, un chiffre d'affaires de € 3.050.000 et une légère perte de € 478.000 causée par les frais de l'IPO.

L'année 2000 a été marquée par une croissance exceptionnelle à tous les niveaux. Le nombre des clients a été multiplié par 4,8 pour atteindre 21.381. Le chiffre d'affaires a progressé de 484% pour s'établir à €17.272.353. Toutes les prévisions faites lors de l'IPO ont été largement dépassées, avec notamment un bénéfice net après impôts de €1.324.038.

L'année 2001 a été une année d'efficacité et de rentabilité. Tout au long de l'exercice, la société a renforcé sa politique de gestion des coûts à tous les niveaux. Acquis dès le début de l'année, le nouveau statut de société de bourse a permis à la société d'être dépositaire des avoirs clients et d'intégrer totalement son processus transactionnel. L'exercice s'est clôturé par un bénéfice net consolidé de € 2.203.248, soit une progression de plus de 66% par rapport à l'exercice 2000. Le chiffre d'affaires s'est élevé à €14.485.000 et les résultats financiers se sont élevés à €2.851.000. A la fin de l'année 2001, la société comptait plus de 25.000 clients. La société a distribué un dividende de € 0,43 brut/action.



PROFIL DE KEYTRADE BANK

2. LES COMMENTAIRES CHIFFRÉS DE L'ANNÉE 2002

CHIFFRES CONSOLIDÉS (€ 000)	12/02
Marge bancaire	4,786
Commissions de courtage en ligne & divers	12,308
Total produits Keytrade Bank	17,094
Produits d'Exploitation RealLease	2,958
Produits d'Exploitation Keytrade Luxembourg	911
Autres filiales & divers	587
Total Produits d'Exploitation	21,550
Charges d'exploitation	-20,463
Bénéfice d'exploitation	1,087
Résultat exceptionnel	- 4,549
Impôts	- 38
Résultat Net consolidé	- 3,500

Les résultats des entités fusionnées RealBank et VMS-Keytrade étant consolidés dans les comptes de Keytrade Bank depuis le 1er janvier 2002, le périmètre de consolidation a dès lors été modifié et une comparaison avec les chiffres des années précédentes s'avèrerait non pertinente.

Le total des produits d'exploitation du groupe s'établit à €21.550.000 pour l'exercice 2002. La société mère y contribue pour un montant de €17.094.000, soit €4.786.000 de marge bancaire et €12.308.000 de commissions de courtage et revenus divers. L'activité bancaire s'est révélée conforme aux attentes et est restée stable tout au long de l'année. Ceci principalement grâce à la stabilité des revenus d'intérêts. L'activité de courtage en ligne s'est maintenue à un niveau bas sur l'entièreté de l'exercice et est en nette régression par rapport aux résultats de l'année précédente. L'activité de courtage en ligne est directement liée à l'état de santé des marchés et est globalement en baisse de 30% par rapport à l'année 2001. Le niveau d'activité observé chez Keytrade Bank est toutefois conforme à la baisse constatée pour l'ensemble du secteur du courtage en ligne. Keytrade Bank maintient donc sa position de leader incontesté du courtage en ligne en Belgique.

Le produit d'exploitation de RealLease s'élève à €2.958.000.

La société de leasing automobile a connu une année satisfaisante en terme d'activité et les résultats sont comparables aux résultats réalisés sur l'année 2001.

Keytrade Luxembourg a également connu une année conforme aux performances des marchés. La filiale luxembourgeoise termine l'exercice avec un produit d'exploitation de €911.000 soit une baisse de +/- 20% par rapport à 2001. La contribution des autres filiales à l'établissement du chiffre d'affaires est marginale.

Les charges d'exploitation s'élèvent à €20.463.000 pour l'exercice 2002. Les synergies de coûts attendues et envisagées grâce à la fusion des deux entités n'ont pu être exploitées pleinement que vers la fin de l'année. Ceci maintient les charges à un niveau qui ne reflète pas encore



PROFIL DE KEYTRADE BANK

leur niveau normatif atteint depuis le début de 2003. En 2002, Keytrade Bank a initié un contrôle approfondi des structures internes et a procédé à une revue complète des postes directement concernés afin de débiter l'année 2003 avec une base totalement apurée.

Le bénéfice d'exploitation est de € 1.087.000. Le niveau d'activité relativement bas de la fin d'année a conduit à un bénéfice d'exploitation quelque peu inférieur aux prévisions émises par la Direction. Ce montant reste toutefois satisfaisant puisque malgré l'état de santé des marchés financiers, de la situation économique en général et d'une structure de coûts non encore optimale en 2002, il traduit la capacité de la nouvelle banque à dégager du bénéfice.

Reallease y contribue pour € 150.000 et Keytrade Luxembourg y contribue pour € 131.000.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à € 4.549.000. Souhaitant ne pas pénaliser les exercices futurs, la société a décidé de prendre en charge la totalité des frais relatifs à la fusion durant l'exercice 2002.

Les charges non récurrentes de fusion s'élèvent à € 2.849.000.

Suivant la même logique, la société a décidé de prendre en charge un montant de € 1.700.000. Ce montant comprend diverses dépréciations d'actifs et réductions de valeurs sur portefeuilles financiers et crédits et d'une réduction de valeur sur la participation dans Viewtrade Holding Corporation. Ces montants pris en charge permettent d'entamer l'année 2003 avec une structure bilantaire complètement assainie. Par la prise en charge de ces montants de provision sur l'année 2002, l'exercice se clôture avec un résultat net consolidé en perte de € 3.500.000.

Les capitaux propres du groupe s'établissent à € 16.419.000. Le ratio Cooke dépasse les 11%, soit un pourcentage largement supérieur à la moyenne belge et aux exigences prudentielles. Ces données traduisent un état particulièrement solide de la société par rapport à ses activités et permet d'envisager les années à venir avec sérénité. La banque ayant une activité de crédit ciblée, elle garde un profil de risque faible.

Le portefeuille de placement de la banque est principalement constitué d'obligations d'états et d'euro-obligations de grande qualité.

La banque n'a pas de positions en actions. Grâce à cette gestion prudente dans la politique de réemplois, la banque disposait au 31.12.2002 d'une plus-value latente de € 4.000.000 sur son portefeuille de placement.



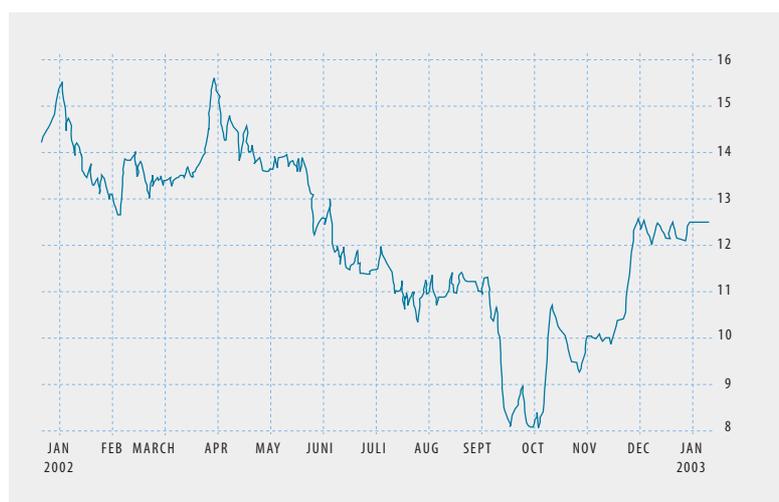
PROFIL DE KEYTRADE BANK

3. DONNÉES BOURSIÈRES

Cotation au marché continu d'Euronext BXL (symbole : keyt)

Suite à la fusion des deux entités VMS-Keytrade et RealBank, le conseil d'administration de la banque a fait le choix d'un nouveau nom: KEYTRADE BANK. Cette nouvelle dénomination sociale s'est traduite par le passage du ticker VMS à celui de KEYT. Ce changement sur les marchés est entré en action le 15 août 2002 et ce, sans opération matérielle sur les titres.

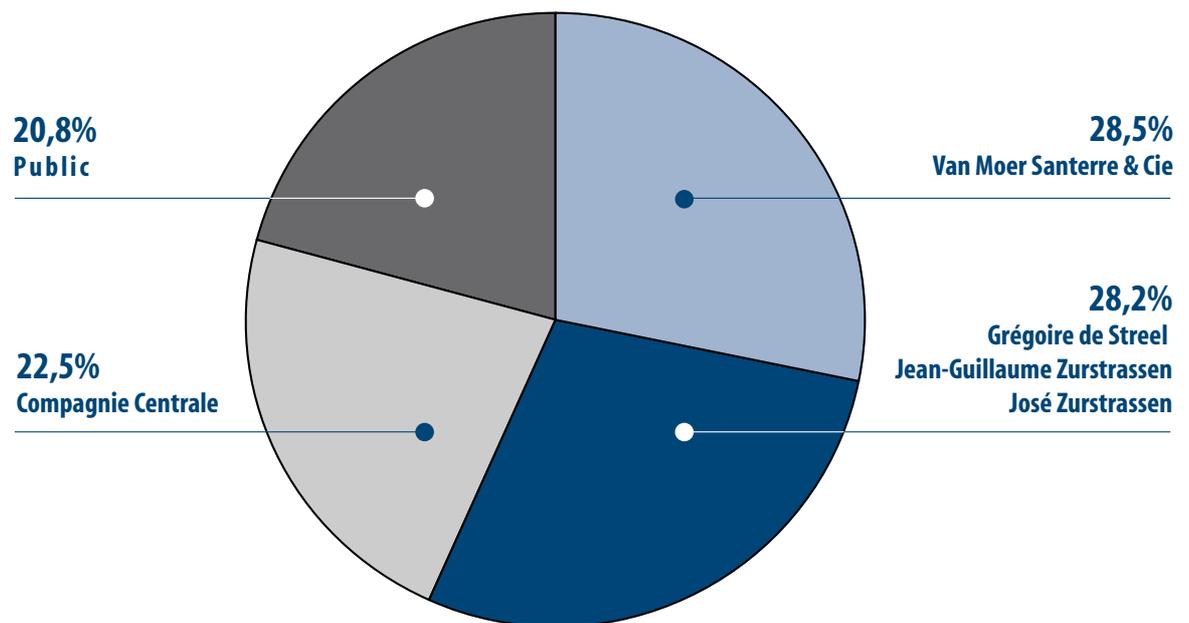
■ Cours le 02/01/2002	€ 14,40
■ Cours le 31/12/2002	€ 12,63
■ Cours de clôture le plus haut	€ 15,50
■ Cours de clôture le plus bas	€ 8
■ Cours d'introduction au 11/12/1999	€ 12,5
■ Capitalisation boursière à la date du 31/12/02	€ 44.331.300
■ Nombre total d'actions lors de l'IPO (13/12/1999)	2.540.000
■ Nombre total d'actions à la date du 31/12/2002	3.510.000
■ Flottant au 31/12/2002	721.000





PROFIL DE KEYTRADE BANK

Répartition de l'actionariat



Calendrier des actionnaires

- Assemblée Générale Ordinaire de la société le 7 mai 2003 à 14h30.
- Communiqué trimestriel Q1 pour la quatrième semaine de mai 2003.
- Communiqué semestriel H1 pour la quatrième semaine de septembre 2003.
- Communiqué trimestriel Q3 pour la quatrième semaine de novembre 2003.
- Publication des résultats annuels 2003 pour la 4ème semaine de mars 2004.

Contacts

La section " Investor's Relations " du site www.keytradebank.com offre une information permanente et actualisée de l'activité de la société.

Pour toute question supplémentaire, la personne de contact pour les investisseurs, les analystes et la presse est:

Marie-Sophie van den Abeele
Boulevard du Souverain, 100
1170 Bruxelles - Belgique
E-mail: marie.van.den.abeele@keytradebank.com

Tél. + 32 / (0) 2 679 90 00

Fax. + 32 / (0)2 679 90 01



PROFIL DE KEYTRADE BANK

Développements clés en 2002

- En avril 2002, le leader belge du courtage en ligne a annoncé son intention de fusionner avec RealBank, la banque internet et créer par là, la principale institution financière online en Belgique.
- Fin juin, VMS-Keytrade a obtenu l'agrément bancaire ainsi que l'approbation de la Commission Bancaire et Financière Belge (CBF) quant au projet de fusion des deux entités. Les actionnaires réunis à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'en est suivie ont voté à l'unanimité la fusion par absorption de RealBank.
- Au niveau opérationnel, la première étape concrète de l'union des deux entités a été réalisée seulement trois mois après l'annonce d'intention. Depuis début juillet, les clients issus de RealBank effectuent leurs transactions boursières via la plateforme transactionnelle de VMS-Keytrade.
- Au mois d'août, le Conseil d'Administration de la banque ainsi formée a fait le choix d'une nouvelle dénomination sociale: Keytrade Bank. La société étant cotée sur le nouveau marché d'Euronext Bruxelles, ce changement de nom s'est traduit par le passage du ticker VMS à celui de KEYT.
- Dans le courant du même mois, le personnel émanant du pôle Real Bank a déménagé au sein des locaux de l'entité absorbante, au Boulevard du Souverain, 100 à 1170 Bruxelles.
- Au mois de septembre, la société a élargi son offre en options en lançant le service d'accès en temps réel aux options sur actions américaines.
- Début décembre, Keytrade Bank concrétise la fusion complète des deux groupes en lançant son site bancaire et boursier unifié **www.keytradebank.com**.

Perspectives pour l'année 2003

La société continuera à développer l'éventail des produits d'investissement négociables via sa plateforme bancaire et boursière.

Au début de l'année 2003, la société a mis en ligne une plateforme obligataire sur le marché primaire, un outil d'analyse fondamentale ainsi que l'ouverture de l'accès à la bourse de Milan.

Deux développements importants seront achevés avant la fin de l'année; le short-selling d'options et la mise en ligne des "margin accounts". La société prévoit également d'offrir l'accès au Monep et au Liffe, répondant ainsi à une demande constante des clients pour des produits dérivés.

Etant donné les nombreuses incertitudes, tant géopolitiques qu'économiques, il est très difficile d'établir des prévisions chiffrées. Toutefois, en ayant assaini radicalement son bilan et allégé sa structure au maximum pendant l'exercice 2002, la société aborde 2003 avec confiance.

Si le niveau d'activité constaté des premières semaines de 2003 se maintient, la société devrait aisément renouer avec les bénéfices en s'appuyant sur un résultat d'exploitation en hausse comparé à celui de 2002.

De plus, l'objectif stratégique entamé lors de la fusion reste d'actualité. La société mettra tout en oeuvre afin de continuer à réaliser l'institution financière du futur. Le fait d'avoir organisé son outil de production autour de la convergence des métiers de banque et de bourse est un atout considérable pour les années à venir.

Présentation du **groupe**



PRÉSENTATION DU GROUPE

1. Keytrade Bank s.a.

Siège social:

Boulevard du Souverain, 100 – 1170 Bruxelles – Belgique - Tél: +32 (0)2/679 90 00 - Fax: +32 (0)2/679 90 01

E-mail: info@keytradebank.com - <http://www.keytradebank.com>

A. Liste des administrateurs et du comité exécutif

■ Jean-Marie Laurent-Josi	Président du conseil
■ Jean Zurstrassen	Administrateur délégué Président du comité de direction
■ Thierry Ternier	Administrateur délégué Membre du comité de direction
■ Grégoire de Streel	Administrateur délégué Membre du comité de direction
■ José Zurstrassen	Administrateur délégué Membre du comité de direction
■ Eric De Keuleneer	Administrateur
■ Jean-Louis Laurent-Josi	Administrateur
■ Bernard Paqui	Administrateur
■ André Van Moer	Administrateur
■ Cédric Van Moer	Administrateur
■ Christian Varin	Administrateur

B. Audit interne et compliance

La fonction de Compliance Officer (ad interim) est assurée par M. Paolo Condotta.

La fonction d'audit interne est assurée par M. Paolo Condotta.

C. Commissaires

Les commissaires aux comptes de notre société sont d'une part; Monsieur André Clybouw de Bedrijfsrevisoren Clybouw et d'autre part; Monsieur Philippe Maeyaert de la société Deloitte & Touche.

D. Objet et statut de la société

Keytrade Bank a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, l'activité d'établissement de crédit, en ce compris les opérations de courtage et de commission ainsi que les transactions sur instruments financiers dérivés.

La société est cotée sur le segment Next Economy de Euronext Bruxelles.



PRÉSENTATION DU GROUPE

2. Keytrade Luxembourg s.a.

Siège social: rue Charles Martel, 52 – L-2134 Luxembourg - Tél: +352 45 04 39 - Fax: +352 45 04 49

E-mail: info@keytrade.lu - <http://www.keytrade.lu>

A. Liste des administrateurs

■ André Van Moer	Président
■ Marie-Ange Marx	Administrateur délégué
■ Charles Santerre	Administrateur délégué
■ Jean-Christophe Van Moer	Administrateur
■ José Zurstrassen	Administrateur
■ Grégoire de Streel	Administrateur
■ Thierry Matthyssens	Administrateur
■ Jean Zurstrassen	Administrateur

B. Audit interne

La fonction d'audit interne est assurée par M. Philippe Voortman.

C. Réviseur d'entreprises

Le mandat de Réviseur est assuré par Grant Thornton Révision et Conseils SA, réviseur d'entreprises agréé par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

D. Objet et statut de la société

Depuis le 24 mars 2003, Keytrade Luxembourg s.a. a le statut de commissionnaire, courtier et conseiller en opérations financières.



PRÉSENTATION DU GROUPE

3. RealLease s.a.

Siège social: Boulevard du Souverain, 100 – 1170 Bruxelles – Belgique - Tél: +32 (0)2/679 90 52 - Fax: +32 (0)2/679 90 80

A. Liste des administrateurs

■ Jean Zurstrassen	Président du conseil (depuis le 28 octobre 2002)
■ Thierry Ternier	Administrateur
■ José Zurstrassen	Administrateur (depuis le 28 octobre 2002)

B. Audit interne

La fonction d'audit interne est assurée par M. Paolo Condotta.

C. Réviseur d'entreprises

Le réviseur aux comptes est Monsieur Philippe Maeyaert de la société Deloitte & Touche.

D. Objet et statut de la société

RealLease a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'octroi de crédits, de financements, la réalisation de placements et/ou étude, analyse, engineering à l'égard d'entreprises.



PRÉSENTATION DU GROUPE

4. Keytrade Insurance s.a.

Siège social (depuis le 2 septembre 2002): Boulevard du Souverain, 100 – 1170 Bruxelles – Belgique -
Tél: +32 (0)2/679 90 00 - Fax: +32 (0)2/679 90 01

A. Liste des administrateurs

■ Jean Zurstrassen	Président du conseil
■ Thierry Ternier	Administrateur

D. Objet et statut de la société

Keytrade Insurance (anciennement Inbrosys) a pour objet toute activité commerciale et toute prestation de services se rapportant à l'organisation administrative d'entreprises, en particulier d'intermédiaires en assurances, le tout tant en Belgique qu'à l'étranger, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers ou en collaboration avec des tiers.

Bilan & comptes

**BILAN ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS (€ 000)**

1. BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION	2002	2001
ACTIF		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1 373	
Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	946	
Créances sur les établissements de crédit	75 662	93 459
Créances sur la clientèle	41 872	
Obligations et autres titres à revenu fixe	229 893	
Immobilisations financières	485	860
Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	1 026	398
Ecart de consolidation	63	1 439
Immobilisations corporelles	3 181	
Autres actifs	1 615	1 905
Comptes de régularisation	7 877	159
TOTAL DE L'ACTIF	363 993	98 220



1. BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION	2002	2001
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	55 867	
■ A vue	17 053	
■ Autres dettes à terme ou à préavis	38 814	
Dettes envers la clientèle	260 934	86 447
■ Dépôts d'épargne	135 719	86 447
■ Autres dettes	125 215	
Dettes représentées par un titre	13 137	
■ Bons et obligations en circulation	13 137	
Autres dettes	3 879	2 472
Comptes de régularisation	9 905	229
Provisions, impôts différés et latences fiscales	2 000	50
Dettes subordonnées	1 487	
CAPITAUX PROPRES	16 419	9 022
Capital	15 288	7 370
■ Capital souscrit	15 288	7 370
Réserves et résultat reporté	1 131	1 652
INTERETS DE TIERS		
Intérêts de tiers	365	
TOTAL DU PASSIF	363 993	98 220



POSTES HORS BILAN	2002	2001
Passifs éventuels	886	0
■ Cautions à caractère de substitut de crédit	544	
■ Autres cautions	342	
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	39 499	10 324
■ Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	6 314	10 324
■ Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	33 185	
Valeurs confiées aux entreprises comprises dans la consolidation	639 008	0
■ Dépôts à découvert et assimilés	639 008	



2. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ	2002	2001
Intérêts et produits assimilés	12 760	3 959
dont : de titres à revenu fixe	8 936	
Intérêts et charges assimilées (-)	-7 974	-1 131
Revenus de titres à revenu variable	10	23
■ De participation et d'actions et parts constituant des immobilisations financières	10	23
Commissions perçues	10 461	13 518
Commissions versées (-)	-4 144	0
Bénéfice (Perte(-)) provenant d'opérations	1 270	
■ Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	957	
■ De la réalisation de titres de placement	313	
Frais généraux administratifs (-)	-9 847	-12 924
■ Rémunérations, charges sociales et pensions	4 806	3 007
■ Autres frais administratifs	5 041	9 917
Amortissements et réductions de valeur (-) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 404	-1000
Reprises de réductions de valeur (réductions de valeur(-)) sur créances et reprises de provisions (provisions(-)) pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit du hors bilan"	-222	-57
Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit du hors bilan"	74	
Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes 'I. Passifs éventuels' et 'II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit' du hors bilan (-)	-18	
Autres produits d'exploitation	4 203	967
Autres charges d'exploitation (-)	-3 080	-213
Bénéfice courant (Perte courante(-)) avant impôts des entreprises consolidées	1 089	3 142



	2002	2001
Produits exceptionnels	101	749
■ Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	4	749
■ Autres produits exceptionnels	97	
Charges exceptionnelles (-)	- 4688	- 473
■ Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	1363	
■ Réductions de valeur sur immobilisations financières	383	200
■ Provisions pour risques et charges exceptionnels	1755	
■ Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		273
■ Autres charges exceptionnelles	1187	
Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice avant impôts des entreprises consolidées	- 3 498	3 418
Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice avant impôts des entreprises consolidées. Bis.		
■ Transfert aux impôts différés et latences fiscales(-)		-1 214
■ Prélèvements sur les impôts différés et les latences fiscales	36	
Impôts sur le résultat	38	
■ Impôts (-)	-38	
Bénéfice (Perte(-)) des entreprises consolidées	-3 500	2 204
Bénéfice consolidé (Perte consolidée (-))	-3 500	2 204
Part des tiers dans le résultat (+/-)	-4	
Part du groupe dans le résultat (+/-)	-3496	

**COMPTES ANNUELS DE KEYTRADE BANK (€ 000)**

1. BILAN APRÈS RÉPARTITION	2002	2001
ACTIF		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1372	0
Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	946	0
Créances sur les établissements de crédit	73 979	92 429
■ A vue	42 904	18 428
■ Autres créances (à terme ou à préavis)	31 075	74 001
Créances sur la clientèle	40 327	1 965
Obligations et autres titres à revenu fixe	229 893	0
■ Des émetteurs publics	86 850	
■ D'autres émetteurs	143 043	
Immobilisations financières	1 885	1 234
■ Participations dans des entreprises liées	1 400	374
■ Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	154	537
■ Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	8	
■ Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	323	323
Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	931	398
Immobilisations corporelles	1 254	1 302
Autres actifs	1 612	
Comptes de régularisation	6 970	159
TOTAL DE L'ACTIF	359 169	97 487



1. BILAN APRÈS RÉPARTITION	2002	2001
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	55 867	0
■ A vue	17 053	
■ Autres dettes à terme ou à préavis	38 814	
Dettes envers la clientèle	258 831	86 375
■ Dépôts d'épargne	135 719	86 375
■ Autres dettes	123 112	
Dettes représentées par un titre	13 137	0
Autres dettes	2 451	1 168
Comptes de régularisation	9 651	229
Provisions pour risques et charges	1 968	1 110
Dettes subordonnées	1 487	
CAPITAUX PROPRES	15 777	8 605
Capital	15 288	7 370
■ Capital souscrit	15 288	7 370
Réserves	2 937	452
■ Réserve légale	538	452
■ Réserves indisponibles	2 065	0
■ Réserves immunisées	51	
■ Réserves disponibles	283	
Bénéfice reporté (Perte reportée (-))	-2 448	783
TOTAL DU PASSIF	359 169	97 487



POSTES HORS BILAN	2002	2001
Passifs éventuels	886	
■ Cautions à caractère de substitut de crédit	544	
■ Autres cautions	342	
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	39 499	10 324
■ Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	6 314	10 324
■ Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	33 185	
Valeurs confiées à l'établissement de crédit	639 008	
■ Dépôts à découvert et assimilés	639 008	



2. COMPTE DE RÉSULTATS	2002	2001
Intérêts et produits assimilés	12 760	2 690
dont : de titres à revenu fixe	8 936	
Intérêts et charges assimilés (-)	-7 974	-1 114
Revenus de titres à revenu variable	130	0
■ De participations dans des entreprises liées	0	0
■ D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	130	0
Commissions perçues	9 458	9 958
Commissions versées (-)	-4 000	0
Bénéfice (Perte(-)) provenant d'opérations financières	1 246	3 693
■ Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	933	3 693
■ De la réalisation de titres de placement	313	0
Frais généraux administratifs (-)	-8 284	-12 313
■ Rémunérations, charges sociales et pensions	4 296	2 766
■ Autres frais administratifs	3 988	9 547
Amortissements et réductions de valeur (-) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 358	-946
Reprises de réductions de valeur (réductions de valeur(-)) sur créances et reprises de provisions (provisions(-)) pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit du hors bilan"	-33	-57
Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit du hors bilan"	74	
Autres produits d'exploitation	1 027	1 037
Autres charges d'exploitation (-)	-2 075	-168
Bénéfice courant (Perte courante(-)) avant impôts	971	2 780



2. COMPTE DE RÉSULTATS	2002	2001
Produits exceptionnels	63	748
■ Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	4	
■ Autres produits exceptionnels	59	748
Charges exceptionnelles (-)	-4 923	-466
■ Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 303	
■ Réductions de valeur sur immobilisations financières	776	200
■ Provisions pour risques et charges exceptionnels	1 755	
■ Autres charges exceptionnelles	1 089	266
Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice avant impôts	-3889	3 062
Impôts sur le résultat	0	-1 079
■ Impôts (-)		-1 144
■ Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales		65
Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice	-3889	1 983
Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice à affecter	-3889	1 983



AFFECTATIONS ET PRÉLEVEMENTS	2002	2001
Bénéfice (Perte(-)) à affecter	-2448	1983
■ Bénéfice (Perte(-)) de l'exercice à affecter	-3889	1983
■ Bénéfice reporté (Perte reportée(-)) de l'exercice précédent	1441	
Affectations aux capitaux propres (-)	0	-99
■ à la réserve légale		99
Résultat à reporter	2448	783
■ Bénéfice à reporter (-)		-783
■ Perte à reporter	2448	
Bénéfice à distribuer (-)	0	-1101
■ 1. Rémunération du capital (a)		1101

Rapports du collège des commissaires



1. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ KEYTRADE BANK S.A.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002, dont le total du bilan s'élève à 363.993 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte consolidée de l'exercice de 3 500 (000) EUR. Nous avons également procédé à la vérification du rapport consolidé de gestion.

A notre avis, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé en conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de révision belges, telles que publiées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Attestation complémentaire

Nous complétons notre rapport par l'attestation complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport consolidé de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Le 29 avril 2003

Le Collège des Commissaires,

Deloitte & Touche

Reviseur d'Entreprises SC s.f.d. SCRL

Représentée par Philip Maeyaert & André Clybouw



2. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ KEYTRADE BANK S.A.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002 dont le total du bilan s'élève à 359 169 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 3 889 (000) EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de révision belges, telles que publiées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base

raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent en Belgique, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.



■ En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui se sont produites depuis votre dernière assemblée générale ordinaire, à savoir:

- la proposition d'émission de droits de souscription avec suppression du droit de préférence en faveur de personnes déterminées autres que des membres du personnel.
Cette proposition ayant pour objectif de mettre en place un plan d'intéressement en faveur des membres du Comité de direction a été présentée à l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2002 et approuvée par celle-ci;
- l'approbation de la convention de management entre les membres du Comité de direction et la société.
Cette convention a pour but de fixer les modalités de la coopération entre la société et chaque membre du Comité de direction et, de fixer leur rémunération pour les devoirs accomplis en qualité de membres de ce Comité;

- l'approbation de l'accord intervenu entre la société et Van Moer Santerre & Cie traitant des rétrocessions et de l'organisation entre les parties.

Ces opérations sont plus amplement décrites dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le 29 avril 2003
Le Collège des Commissaires,

Deloitte & Touche
Reviseur d'Entreprises SC s.f.d. SCRL
Représentée par Philip Maeyaert & André Clybouw

Rapport de gestion



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2002, conformément à l'article 95 du Code des sociétés, ainsi que le rapport de gestion consolidé, conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

1. Rapport de gestion des comptes annuels

L'exercice 2002 a été marqué par la fusion par absorption par la société de la société RealBank.

Le but de cette opération était double: en premier lieu acquérir une licence bancaire nécessaire à la demande croissante de nos clients de leur fournir des services financiers de plus en plus étendus et en second lieu, d'acquérir les compétences bancaires pour exploiter nos activités.

L'intention de fusion a été annoncée en avril 2002 et la fusion juridique a été réalisée, avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, par assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue devant notaire le 28 juin 2002.

En juillet 2002, l'ensemble du personnel a été centralisé dans nos bureaux du Boulevard du Souverain. Les activités de l'agence de la rue des colonies ont également été transférées. Le processus d'intégration a représenté une tâche de travail très importante aussi bien au niveau informatique qu'au niveau commercial, administratif et opérationnel.

Les équipes informatiques ont travaillé à l'intégration du site internet qui s'est déroulé en plusieurs phases: la première a été achevée en octobre par la mise en ligne d'un tout nouveau site de trading; la seconde a été achevée en décembre par l'intégration des fonctionnalités bancaires et boursières en une seule et unique plateforme internet. Parallèlement à cela, nous avons continué à innover puisque nous avons créé une nouvelle plateforme transactionnelle pour warrants, nous avons donné l'accès aux options US et une grande partie des applications ont été reprogrammées pour tourner sur des architectures ouvertes. La société a maintenu sa stratégie de développeur et donc de rester propriétaire de ses applications aussi bien au niveau du back office bourse et banque qu'au niveau des applications front office et réseau en général. Ces développements informatiques constituent les activités de recherche et de développement de la société en cours d'année 2002.

Parallèlement à ces avancées technologiques, la satisfaction des clients s'est maintenue puisque la société n'a connu qu'un nombre insignifiant de fermeture de comptes et que l'augmentation du nombre de clients est restée stable.

Au niveau ressources humaines certains emplois ont été supprimés, dû essentiellement à une duplication de fonctions. Les statuts des membres du personnel sont maintenant harmonisés. L'intégration des mentalités et des personnes au sein des différents départements fut un aspect difficilement prévisible et qui a soulevé plus de questions d'ordre manageriales. Cela a été une première pour notre société et nous pensons y avoir répondu de la manière la plus optimale possible.

Il faut noter qu'une fusion bancaire est généralement un processus long et complexe et que dans notre cas, celle-ci s'est déroulée de façon extrêmement rapide.

2002 est donc la première année de fonctionnement de la société en tant que banque ce qui se traduit par un bilan complètement restructuré.

Au niveau du compte de résultat, le fait marquant principal est le niveau des charges exceptionnelles. La direction a voulu prendre en charge la totalité des frais de fusion sur l'exercice 2002 et a opéré diverses réductions de valeurs de façon à commencer l'exercice 2003 sur des bases saines. Les frais de fusion se sont élevés à EUR 2,849(000) et les diverses réductions de valeurs à EUR 2,010(000); ces réductions de valeurs ont notamment portés sur le portefeuille financier et de crédits et sur la participation dans Viewtrade Holding Corporation.

La marge bancaire s'établit à EUR 4,786(000) ce qui est un résultat qui traduit la stabilité des dépôts clients tout au long de l'année.

Les commissions de courtage boursier et revenus divers s'élèvent à EUR 12,308(000). Ceci correspond à une baisse de +/- 30% de l'activité de courtage, baisse en ligne avec le secteur.

Le bénéfice courant avant impôts est de EUR 970(000).

L'exercice se clôture par une perte de EUR 3,889(000) qui s'explique par la perte exceptionnelle de EUR 4,859(000).

Nous ne devons pas vous signaler d'événements postérieurs à la clôture des comptes de nature à influencer, de manière significative, les



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

comptes annuels tels qu'arrêtés au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, nous ne devons pas vous signaler d'honoraires complémentaires perçus par les Commissaires de la société.

Procédures de conflits d'intérêts

Conformément à l'article 523 du Code des sociétés, le présent rapport contient les extraits des procès-verbaux relatifs aux procédures de conflit d'intérêts qui ont été suivies au sein du conseil d'administration dans le cours de l'année 2002.

1. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2002:

"ORDRE DU JOUR"

1. *Décision de proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'émettre des droits de souscription avec suppression du droit de préférence en faveur de personnes déterminées autres que des membres du personnel et de convoquer une assemblée générale extraordinaire à cet effet;*

2. *Approbation des deux rapports spéciaux du conseil d'administration visés par les articles 583 et 596 et 598 du Code des sociétés relatifs à l'émission de droits de souscription et à la suppression du droit de préférence;*

(...)

RESOLUTIONS

Avant d'entamer la délibération des points à l'ordre du jour, Messieurs Jean-Guillaume Zurstrassen, José Zurstrassen et Grégoire de Streel souhaitent informer, conformément à l'article 523 du Code des sociétés, les autres administrateurs de leur intérêt opposé de nature patrimoniale aux décisions reprises à l'ordre du jour de la présente réunion du conseil. Ils ont en effet intérêt à ce que le conseil d'administration décide de proposer à l'assemblée générale de voter en faveur de l'émission de droits de souscription en faveur de certaines personnes déterminées avec suppression du droit de préférence et de convoquer une assemblée générale à cet effet, dès lors qu'ils sont, en leur qualité de futurs membres du comité de direction de la société, les bénéficiaires d'une partie des droits de souscription qui seront émis. L'émission de droits de souscription a pour but de permettre la mise en place d'un plan de stock options en

faveur des membres du futur comité de direction de la société. Conformément à l'article 523 du Code des sociétés, le commissaire a été informé de ce conflit d'intérêt.

Messieurs Jean-Guillaume Zurstrassen, José Zurstrassen et Grégoire de Streel se retirent, conformément à l'article 523 du Code des sociétés, de la réunion du conseil et ne prendront pas part au vote.

Les administrateurs ayant un intérêt opposé aux délibérations de la présente réunion du conseil s'étant retirés, le conseil peut valablement délibérer sur les différents points à l'ordre du jour.

1. Le conseil a pris bonne note du fait que Messieurs Jean-Guillaume Zurstrassen, José Zurstrassen et Grégoire de Streel ont un intérêt opposé de nature patrimonial aux décisions reprises à l'ordre du jour de la présente réunion du conseil, compte tenu du fait qu'ils seront amenés à bénéficier, en leur qualité de futurs membres du comité de direction, de l'émission des droits de souscription, qui font l'objet de la présente délibération du conseil.

L'émission de droits de souscription a pour but de permettre la mise en place d'un plan d'intéressement en faveur des membres du futur comité de direction de la société, gage de loyauté et d'efficacité. L'intérêt pour la société est donc de pouvoir mettre en place pour sa nouvelle direction, un plan d'intéressement qui les associera directement au développement et à l'évolution de la société. Les droits de souscription à émettre pourront être exercés au prix de souscription égal à la valeur de l'action VMS-Keytrade.com au moment de l'offre, au choix du conseil d'administration, sur la base du cours moyen de l'action pendant les trente jours précédant l'offre ou selon le dernier cours de la clôture qui précède le jour de l'offre, sans pouvoir être inférieur à la valeur intrinsèque de l'action visée à l'article 598 du Code des Sociétés. Compte tenu des règles de détermination du prix de souscription, la suppression du droit de souscription préférentielle ne lèsera en rien les intérêts des actionnaires actuels. De plus, après la fusion par absorption de RealBank, le capital de la société s'élèvera à EUR 15.288.132,27 et sera représenté par 3.510.000 actions. L'émission de nouvelles actions à la suite de l'exercice des droits de souscription entraînera donc une dilution négligeable de l'actionnariat actuel de la société. Si tous les droits de souscription sont exercés, il en résultera une dilution des actions existantes dans le bénéfice de la société de 1/3.510.000 à 1/3.660.000.

Compte tenu de ce qui précède, à savoir l'intérêt pour la société de l'émission d'un plan de stock options et l'influence négligeable de cette opération sur la situation patrimoniale des actionnaires, le conseil décide



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

à l'unanimité de convoquer une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le 28 juin 2002 à 17h30 au siège social de la société. L'ordre du jour de cette assemblée est repris dans la convocation des actionnaires, dont copie restera annexée à la présente. Le conseil d'administration approuve cet ordre du jour à l'unanimité.

2. Le conseil adopte à l'unanimité les deux rapports spéciaux du conseil d'administration visés par les articles 583 et 596 et 598 du Code des sociétés relatifs à l'émission de droits de souscription et à la suppression du droit de préférence, dont copie restera annexée à la présente. (...)"

2. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2002:

" ORDRE DU JOUR

(...)

6. Approbation du projet de convention de management entre les membres du comité de direction et la société ;

7. Attribution de droits de souscription aux membres du comité de direction ;

8. Approbation de l'accord intervenu entre VMS-Keytrade et Van Moer Santerre ;

RESOLUTIONS

Avant d'entamer la délibération des points à l'ordre du jour, Messieurs Jean-Guillaume Zurstrassen, José Zurstrassen, Grégoire de Streeel, Jean-Louis Laurent Josi et Thierry Ternier souhaitent informer, conformément à l'article 523 du Code des sociétés, les autres administrateurs de leur intérêt opposé de nature patrimoniale à certaines décisions reprises à l'ordre du jour de la présente réunion du conseil, plus particulièrement aux points 6 et 7. Ils ont en effet intérêt à ce que le conseil d'administration approuve le projet de convention de management entre les membres du comité de direction et la société qui leur confère une rémunération et autres avantages pour les devoirs qu'ils accompliront en qualité de membres du comité de direction. Ils ont également intérêt à ce que le conseil d'administration décide de leur attribuer les droits de souscription émis par la deuxième assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2002.

La convention de management a pour but de fixer les modalités de la

coopération entre la société et chaque membre du comité de direction et de fixer leur rémunération pour les devoirs qu'ils accompliront en qualité de membres du comité de direction. L'émission de droits de souscription a pour but de permettre la mise en place d'un plan de stock options en faveur des membres du comité de direction.

Messieurs André Van Moer, Cédric Van Moer et Bernard Pacqui souhaitent également informer, conformément à l'article 523 du Code des sociétés, les autres administrateurs de leur éventuel intérêt opposé de nature patrimoniale à la dernière décision reprise à l'ordre du jour de la présente réunion du conseil, plus particulièrement au point 8. Ils pourraient en effet avoir intérêt à ce que le conseil d'administration approuve l'accord entre Van Moer Santerre & Cie et la société au sujet des rétrocessions et de l'organisation entre parties.

Les commissaires ont été, conformément à l'article 523 du Code des sociétés, informés de ces conflits d'intérêt.

(...)

Messieurs Jean-Guillaume Zurstrassen, José Zurstrassen, Grégoire de Streeel, Jean-Louis Laurent Josi et Thierry Ternier se retirent, conformément à l'article 523 du Code des sociétés, de la réunion du conseil afin de permettre aux autres administrateurs présents de délibérer sur les prochains points à l'ordre du jour.

Ces administrateurs ayant un intérêt opposé aux prochaines délibérations de la présente réunion s'étant retirés, le conseil peut valablement délibérer sur les points qui suivent.

Le conseil a pris bonne note du fait que Messieurs Jean-Guillaume Zurstrassen, José Zurstrassen, Grégoire de Streeel, Jean-Louis Laurent Josi et Thierry Ternier ont un intérêt opposé de nature patrimoniale aux décisions reprises aux points 6 et 7 de l'ordre du jour de la présente réunion du conseil, compte tenu du fait qu'ils seront amenés à bénéficier, en leur qualité de membres du comité de direction, de la rémunération et autres avantages prévus dans la convention de management et de l'attribution des droits de souscription émis. La convention de management a pour but de fixer les modalités de la coopération entre la société et chaque membre du comité de direction et de fixer la rémunération des membres du comité de direction. La rémunération proposée est jugée justifiée et adéquate par le conseil.

L'attribution des droits de souscription aux membres du comité de direction a pour but de permettre la mise en place d'un plan d'intéressement en faveur des membres du comité de direction, gage de



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

loyauté et d'efficacité. L'intérêt pour la société est donc de pouvoir mettre en place pour sa direction, un plan d'intéressement qui les associera directement au développement et à l'évolution de la société. Les droits de souscription pourront être exercés conformément à l'offre d'attribution des droits de souscription reprise en annexe. Compte tenu des règles de détermination du prix de souscription qui y sont repris, la suppression du droit de souscription préférentielle ne lèsera en rien les intérêts des actionnaires actuels. De plus, compte tenu de l'augmentation de capital intervenue suite à la fusion, le capital de la société s'élève maintenant à EUR 15.288.132,27 et est représenté par 3.510.000 actions. L'émission de nouvelles actions à la suite de l'exercice des droits de souscription entraînera donc une dilution limitée de l'actionariat actuel de la société. Si tous les droits de souscription sont exercés, il en résultera une dilution des actions existantes dans le bénéfice de la société de 1/3.510.000 à 1/3.660.000.

Compte tenu de ce qui précède, à savoir le caractère raisonnable et justifié de la rémunération des membres du comité de direction et l'intérêt pour la société de l'émission d'un plan de stock options et l'influence limitée de cette opération sur la situation patrimoniale des actionnaires, le conseil décide de voter comme suit sur les délibérations suivantes :

6. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents, après le retrait des cinq administrateurs susvisés, le projet de convention de management entre les membres du comité de direction et la société, qui restera ci-annexée, ainsi que le montant de la rémunération accordée aux membres du comité de direction.

7. Le conseil décide à l'unanimité des membres présents, après le retrait des cinq administrateurs susvisés, d'attribuer les 150.000 droits de souscription émis lors de la deuxième assemblée générale extraordinaire de la société du 28 juin 2002 aux personnes ci-après déterminées, membres du comité de direction, selon la répartition qui suit :

- Monsieur Jean-Guillaume Zurstrassen : 30.000 droits de souscription
- Monsieur José Zurstrassen : 30.000 droits de souscription
- Monsieur Grégoire de Streel : 30.000 droits de souscription
- Monsieur Jean-Louis Laurent Josi : 30.000 droits de souscription
- Monsieur Thierry Ternier : 30.000 droits de souscription

Les modalités et conditions des droits de souscriptions ainsi attribués sont reprises dans l'offre d'attribution de droits de souscription, qui restera annexée à la présente.

Les cinq administrateurs qui se sont retirés pour permettre au conseil de délibérer sur les deux points qui précèdent, rejoignent à nouveau le conseil. Messieurs André Van Moer, Cédric Van Moer et Bernard Pacqui se retirent à leur tour, conformément à l'article 523 du Code des sociétés, de la réunion du conseil afin de permettre aux autres administrateurs présents de délibérer sur le dernier point à l'ordre du jour. Ces administrateurs ayant un intérêt opposé à la dernière délibération de la présente réunion s'étant retirés, le conseil peut valablement délibérer sur le dernier point.

8. Le conseil a pris bonne note du fait que Messieurs André Van Moer, Cédric Van Moer et Bernard Pacqui pourraient avoir un intérêt à ce que l'accord entre Van Moer Santerre & Cie et la société soit approuvé par le conseil. L'accord entre Van Moer Santerre & Cie et la société a pour objet d'organiser la collaboration entre parties et de fixer le prix des rétrocessions. Le conseil estime que cet accord, qui restera ci-annexé, est tout à fait raisonnable et justifié et décide dès lors de l'approuver à l'unanimité des membres présents, après le retrait des trois administrateurs susvisés. "



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

2. Rapport de gestion des comptes consolidés

Le total des produits d'exploitation du groupe s'établit à € 21,550(000) pour l'exercice 2002. La société mère y contribue pour un montant de € 17,094(000), soit € 4,786(000) de marge bancaire et € 12,308(000) de commissions de courtage et revenus divers.

Le produit d'exploitation de RealLease s'élève à € 2,958(000). La société de leasing automobile a connu une année satisfaisante en terme d'activité et les résultats sont comparables aux résultats réalisés sur l'année 2001.

Keytrade Luxembourg a également connu une année conforme aux performances des marchés. La filiale luxembourgeoise termine l'exercice avec un produit d'exploitation de € 911(000) soit une baisse de +/- 20% par rapport à 2001.

La contribution des filiales Inbrosys et Iris Securities à l'établissement du chiffre d'affaires est marginale.

Les charges d'exploitation s'élèvent à € 20,463(000) pour l'exercice 2002. Les synergies de coûts attendues et envisagées grâce à la fusion de la société avec la société Realbank SA par absorption de cette dernière, telle que visée ci-dessous, n'ont pu être exploitées pleinement que vers la fin de l'année. Ceci maintient les charges à un niveau qui ne reflète pas encore leur niveau normatif atteint depuis le début de 2003.

Le bénéfice d'exploitation est de € 1,087(000). RealLease S.A. y contribue pour € 150(000) et Keytrade Luxembourg y contribue pour € 131(000).

Le résultat exceptionnel s'élève à € 4,549(000). Souhaitant ne pas pénaliser les exercices futurs, la société a décidé de prendre en charge la totalité des frais relatifs à la fusion durant l'exercice 2002. Les charges non récurrentes de fusion s'élèvent à € 2,849(000).

Suivant la même logique, la société a décidé de prendre en charge un montant de € 1,700(000). Ce montant comprend diverses dépréciations d'actifs et réductions de valeurs sur portefeuilles financiers et crédits et d'une réduction de valeur sur la participation dans Viewtrade Holding Corporation. Par la prise en charge de ces

montants de provision sur l'année 2002, l'exercice se clôture avec un résultat net consolidé en perte de € 3,500(000).

Les capitaux propres du groupe s'établissent à € 16,419(000). Le ratio Cooke dépasse les 11%, soit un pourcentage largement supérieur à la moyenne belge et aux exigences prudentielles. Ces données traduisent un état particulièrement solide de la société par rapport à ses activités et permettent d'envisager les années à venir avec sérénité. La banque ayant une activité de crédit ciblée, elle garde un profil de risque faible.

Le portefeuille de placement de la banque est principalement constitué d'obligations d'états et d'euro-obligations de grande qualité. La banque n'a pas de positions en actions. Grâce à cette gestion prudente dans la politique de réemplois, la banque disposait au 31.12.2002 d'une plus-value latente de € 4,000(000) sur son portefeuille de placement.

L'année 2002 a été marquée par la fusion par absorption par la société de la société Realbank qui a été décidée par assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue devant notaire le 28 juin 2002. Le but de la fusion était double: en premier lieu acquérir une licence bancaire nécessaire à la demande croissante des clients de leur fournir des services financiers de plus en plus étendus et en second lieu acquérir les compétences bancaires pour exploiter les activités de la société. La fusion et le statut d'établissement de crédit qui en résulte pour la société auront une influence importante sur le développement de la société et de l'ensemble consolidé.

Le processus d'intégration des deux entités fusionnées a représenté une tâche de travail très importante pour la société aussi bien au niveau informatique qu'au niveau commercial, administratif et opérationnel. Les équipes informatiques ont travaillé à l'intégration du site internet de la société qui s'est déroulé en plusieurs phases: la première a été achevée en octobre par la mise en ligne d'un tout nouveau site de trading; la seconde a été achevée en décembre par l'intégration des fonctionnalités bancaires et boursières en une seule et unique plateforme internet. Parallèlement à cela, la société a continué à innover puisque la société a créé une nouvelle plateforme de trading pour warrants, a donné un accès aux options US et une grande partie



RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

des applications ont été reprogrammées pour tourner sur des architectures ouvertes.

Les résultats des entités fusionnées RealBank et VMS-Keytrade étant consolidés dans les comptes de Keytrade Bank depuis le 1er janvier 2002, le périmètre de consolidation a dès lors été modifié et une comparaison avec les chiffres des années précédentes s'avérerait non pertinente.

Aucun évènement important subséquent à la clôture de l'exercice 2002 n'est à signaler.

Aucun litige important n'est à mentionner.

Le Conseil d'Administration.



Keytrade Bank nv-sa

Vorstlaan 100

Bld du Souverain 100

B-1170 Brussels / Belgium

www.keytradebank.com

info@keytradebank.com

Tel. +32 (0)2 / 679 90 00

Fax +32 (0)2 / 679 90 01

BTW/TVA BE 464 034 340

HRB/RCB 627 795

CDV/OCA 14 357